Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date de dernière vérification : 2019-11-20 **Version :** 15.0
Date d'exécution : 2019-11-20
Date d'émission : 2010-11-02

Indications de changement : §**3** - §**9.1**

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Fiche de données de sécurité : 26453
Code produit : 8826 530 00010

Nom du produit : : CA6530 L'OR BARISTA DESCALER

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes : Aucune information disponible.

Usages déconseillés : Aucune information disponible.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur : PHILIPS CONSUMER LIFESTYLE, DRACHTEN

Oliemolenstraat 5 9203 ZN Drachten Pays-Bas	Tussendiepen 4 9206 AD Drachten Pays-Bas
Téléphone : n.a.	n.a.

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro de téléphone d'urgence (concernant le transport) : +31 (0)497-598315

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

2.1.1. Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 1	H318

2.1.2. Indications diverses

Pour le texte intégral des phrases H et EUH: voir la rubrique 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques



Mention d'avertissement : Danger !

Mentions de danger

H318	Provoque de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence

P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P103	Lire l'étiquette avant utilisation.
P280.3	Porter un équipement de protection des yeux/du visage.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

Composants dangereux ACIDE L-(+)-LACTIQUE

remarques sur l'étiquetage aucune/aucun.

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.2. Mélange

Nom de la substance	n°CAS	N°CE	Numéro d'enregistrement REACH	Concentration	Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
EAU	7732-18-5	231-791-2		≥65.0	
ACIDE CITRIQUE MONOHYDRATÉ	5949-29-1	201-069-1	01-2119457026-42	<25.0	GHS07 H319 Eye Irrit. 2
ACIDE L-(+)-LACTIQUE	79-33-4	201-196-2	01-2119474164-39	<10.0	GHS05 H315 Skin Irrit. 2 H318 Eye Dam. 1

Pour le texte intégral des phrases H et EUH: voir la rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Remarques générales : Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile. Transporter la victime en position horizontale, en cas de détresse respiratoire la transporter en position 1/2 assise. Enlever immédiatement les vêtement souillés, imprégnés. Ne pas laisser la victime sans surveillance. Evacuer la victime de la zone de danger et l'allonger.

En cas d'inhalation : En cas de symptômes allergiques, en particulier au niveau des voies respiratoires, appeler immédiatement un médecin.

Après contact avec la peau : Enlever mécaniquement (p. ex. éponger les parties de la peau affectées avec du coton ou de la cellulose) et laver ensuite abondamment avec de l'eau et un détergent doux. En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

Après contact avec les yeux : En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtamologiste.

En cas d'ingestion : Rincer la bouche abondamment à l'eau. Ne rien donner à boire ou à manger. Consulter impérativement un médecin.

Protection individuelle du premier sauveteur : Aucunes mesures particulières ne sont exigées.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Après contact avec la peau	**local**	:	La substance provoque des irritations : rougeur, douleur. Dégraisse la peau: en cas de contact prolongé: peau rêche, sèche, eczema.
	systémique	:	Probablement absence d'absorption significative.
En cas d'ingestion	**local**	:	La substance provoque des irritations : mal de gorge, mal de ventre.
	systémique	:	La substance peut être absorbée par déglutition.
En cas d'inhalation	**local**	:	La substance provoque des irritations en cas de pulvérisation : mal de gorge, toux.
	systémique	:	Probablement absence d'absorption significative.
Après contact avec les yeux	**local**	:	La substance est corrosive : rougeur, douleur, mauvaise vue.
Autres informations		:	La substance a un effet sur: le sang.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Informations pour le médecin : Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyen d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Dioxyde de carbone (CO2). ▪ Extincteur à sec. ▪ Jet d'eau pulvérisée. ▪ mousse résistante à l'alcool.

Moyens d'extinction inappropriés : Aucune information disponible.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux

En cas d'incendie, risque de dégagement de : Monoxyde de carbone

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome. Vêtement de protection. (EN 469)

5.4. Informations complémentaires

Ne pas laisser les eaux d'extinction s'écouler dans les égouts ou les cours d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures de précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection personnel.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Equipement de protection : Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire.

Procédures d'urgence : non applicable.

6.1.2. Pour les secouristes

Protection individuelle : Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. S'assurer que les déchets sont collectés et stockés en lieu sûr.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

6.3.1. Pour la rétention

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

6.3.2. Pour le nettoyage

Collecter dans des récipients appropriés, fermés et apporter à la déchetterie. Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

6.3.3. Autres informations

non déterminé

6.4. Référence à d'autres sections

Maniement sûr: voir rubrique 7
Protection individuelle: voir rubrique 8
Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection

Précautions de manipulation : Assurer une aération suffisante.

Mesures de lutte contre l'incendie : Aucune information disponible.

Mesures pour éviter la formation d'aérosol et de poussière : Aucune information disponible.

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.

Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale : Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.Enlever les vêtements contaminés.Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

mesures techniques et conditions de stockage : Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. ▪ sans givre.

température de stockage : Aucune information disponible.

Demandes d'aires de stockage et de récipients : Aucune information disponible.

Classe de stockage : Aucune information disponible.

Matières à éviter : Aucune information disponible.

Autres indications relatives aux conditions de stockage : Aucune information disponible.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandation : non applicable

Solutions spécifiques au domaine : Aucune information disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites au poste de travail

		Allemagne		Suisse		Russie			
Agent	Valeur seuil	mg/m³	ppm	mg/m³	ppm	mg/m³	ppm		
ACIDE CITRIQUE MONOHYDRATÉ		(poussière inhalable)		(poussière inhalable)					
	8 heure(s)	2		2		1			
	15 minutes	4		4					
	C								

Source : TRGS 910, Austrian OEL Regulation, SUVA, Dutch Health Council, 2006/15/CE, 2004/37/CE, Dutch Social-Economic Council (SER), US OSHA, LOLI DB, 2000/39/CE, EU OSHA, GWBB/VLEP, TRGS 900, Gestis, 91/322/CEE, 2017/164/EU, INRS (Fr), ACGIH®, 2009/161/UE, TRGS 905

20 °C, 1013 mbar: Union européenne / Chine / Corée du Sud
25 °C, 1013 mbar: États-Unis / Canada / Japon
[x]: période d'évaluation x minutes
C: limitation de crête
H: à résorption cutanée
S: Valeur limite légale
ALARA: Le plus bas que l'on peut raisonnablement atteindre (principe ALARA).

Remarque Valeurs limites au poste de travail

aucune/aucun

DNEL (Derived No Effect Level)

Aucune information disponible.

PNEC (Predicted No Effect Concentration (valeur PNEC))

Agent	Eaux, Eau douce [mg/L]	Eaux, Eau de mer [mg/L]	Eaux, libération temporaire [mg/L]	Station d´épuration [mg/L]	sédiment, eau douce [mg/kg poids sec des sédiments]	sédiment, eau de mer [mg/kg poids sec des sédiments]	terre [mg/kg terre poids à sec]
ACIDE CITRIQUE MONOHYDRATÉ	0.44	0.044		1000	34.6	3.46	33.1

8.2. Contrôle de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques. Utiliser des installations, appareillages, dispositifs d'aspiration, outillage, etc équipés d'une protection antidéflagrante. Maniement sûr: voir rubrique 7

8.2.2. Protection individuelle

Protection yeux/visage : résistant aux acides lunettes à coques.

Protection de la peau

Protection des mains : Modèle de gants adapté: Caoutchouc butyle.

Protection corporelle : Combinaison, Tablier, Bottes, lunettes à coques.

Protection respiratoire : Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est indispensable de porter une protection respiratoire.

8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Voir section 7. D'autres mesures complémentaires ne sont pas nécessaires.

8.3. Indications diverses

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État : Liquide

Aspect : Aucune information disponible.
Couleur : incolore
Odeur : caractéristique
Seuil olfactif : Aucune information disponible.
pH : 2.1
Point de fusion/point de congélation : Aucune information disponible.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition : ≥100 °C
Point éclair : Aucune information disponible.
Taux d'évaporation : Aucune information disponible.
inflammabilité : Aucune information disponible.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité
Limite supérieure d'explosivité : Aucune information disponible.
Limite inférieure d'explosivité : Aucune information disponible.
Pression de la vapeur : ≤2.3 kPa (20 °C)
Densité de la vapeur : Aucune information disponible.
Densité relative : ≥1.00 - ≤1.20 (water=1) (20 °C)
solubilité(s)
Eau : très soluble

Coefficient de partage: n-octanol/eau
ACIDE CITRIQUE MONOHYDRATÉ : -1.7 ▪ Source: LOLI
ACIDE L-(+)-LACTIQUE : -0.54 ▪ Source: ECHA ▪ Méthode: OCDE 107

Température d'auto-inflammabilité : Aucune information disponible.
Température de décomposition : Aucune information disponible.
Viscosité : Aucune information disponible.
Propriétés explosives: : non applicable
Propriétés comburantes : non applicable

9.2. Autres informations

Seuil critique de température T(crit) : non applicable
Solubilité dans les corps gras : Aucune information disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Ce produit est considéré comme non réactif dans des conditions normales d'utilisation.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.4. Conditions à éviter

Produit stable si les conditions de stockage et d'utilisation préconisées sont respectées.

10.5. Matières incompatibles

Substances oxydantes ▪ Métaux ▪ Agent réducteur ▪ nitrates métalliques ▪ base

10.6. Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

10.7. Indications diverses

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

En cas d'ingestion : Non
Contact avec la peau : Non
Inhalation : Non

Substances	Dose / Concentration	Valeur	Espèce	Temps d'exposition	Méthode
ACIDE CITRIQUE MONOHYDRATÉ					
par voie orale	DL50:	5400 mg/kg	Rat		OCDE 401
dermique	DL50:	>2000 mg/kg	Rat		OCDE 402

Substances	Dose / Concentration	Valeur	Espèce	Temps d'exposition	Méthode
ACIDE L-(+)-LACTIQUE					
par voie orale	DL50:	3543 mg/kg	Rat		
dermique	DL50:	>2000 mg/kg	Lapin		
Inhalation (vapeur)	LC50:	>7.94 mg/L	Rat	4 heure(s)	OCDE 403

Corrosion cutanée/irritation cutanée : non applicable

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque de graves lésions des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : non applicable

Mutagénicité sur les cellules germinales : non applicable

Cancerogénité : non applicable

Toxicité pour la reproduction : non applicable

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique : non applicable

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée : non applicable

Danger par aspiration :

Symptômes

Après contact avec la peau	**local**	:	La substance provoque des irritations : rougeur, douleur. Dégraisse la peau: en cas de contact prolongé: peau rêche, sèche, eczema.
	systémique	:	Probablement absence d'absorption significative.
En cas d'ingestion	**local**	:	La substance provoque des irritations : mal de gorge, mal de ventre.
	systémique	:	La substance peut être absorbée par déglutition.
En cas d'inhalation	**local**	:	La substance provoque des irritations en cas de pulvérisation : mal de gorge, toux.
	systémique	:	Probablement absence d'absorption significative.
Après contact avec les yeux	**local**	:	La substance est corrosive : rougeur, douleur, mauvaise vue.
Autres informations		:	La substance a un effet sur: le sang.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Nom de la substance	Toxicité aigüe (à court terme) pour le poisson	Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les crustacés	Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les algues et les cyanobactéries	Toxicité sur autres organismes aquatiques
ACIDE CITRIQUE MONOHYDRATÉ	LC50: >100 mg/L 96 heure(s) Poisson ▪ Source: ECHA	EC50: >50 mg/L 48 heure(s) Daphnie ▪ Source: ECHA		
ACIDE L-(+)-LACTIQUE	LC50: 320 mg/L 96 heure(s) Poisson ▪ Source: ECHA ▪ Méthode: OCDE 203	EC50: 250 mg/L 48 heure(s) Daphnie ▪ Source: ECHA ▪ Méthode: OCDE 202	IC50: >2.8 mg/L 72 heure(s) Algues ▪ Source: ECHA ▪ Méthode: OCDE 201	

12.2. Persistance et dégradabilité

Biodégradation

ACIDE CITRIQUE MONOHYDRATÉ : Facilement biodégradable (selon les critères OCDE). ▪ Source: ECHA ▪ Méthode: OCDE 301B

ACIDE L-(+)-LACTIQUE : Facilement biodégradable (selon les critères OCDE). ▪ Source: ECHA

Demande chimique en oxygène (DCO) : Aucune information disponible.

Demande biochimique en oxygène : Aucune information disponible.

Quotient DBO5/DCO : Aucune information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Facteur de bioconcentration (FBC) : Aucune information disponible.

Coefficient de partage: n-octanol/eau

ACIDE CITRIQUE MONOHYDRATÉ : -1.7 ▪ Source: LOLI

ACIDE L-(+)-LACTIQUE : -0.54 ▪ Source: ECHA ▪ Méthode: OCDE 107

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune information disponible.

12.6. Autres effets nocifs

Aucune information disponible.

12.7. Autres informations écotoxicologiques

Observer les réglementations locales sur l'évacuation des eaux.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'incinération de déchets industriels. En concertation avec les services de traitement des déchets, et après prétraitement physico-chimique, déposer avec les ordures ménagères.

Autres recommandations de traitement des déchets : non applicable

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.4. Groupe d'emballage

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.5. Dangers pour l'environnement

Polluant marin : Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations internationales:

Minamata Convention on Mercury : non applicable

Réglementations EU

Directive 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses [Directive SEVESO III]

non applicable

Ce mélange contient les substances suivantes extrêmement préoccupantes (SVHC) qui sont soumises à autorisation selon l'Annexe XiV de REACH:

non applicable

Evaluation résumée des propriétés CMR

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) : non applicable

RÈGLEMENT (CE) Nº 850/2004 [règlement POP]

non applicable

Règlement n° 2037/2000/CE relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

non applicable

Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).

Respecter les restrictions en matière d'emploi selon la directive 92/85/CEE relative à la sécurité et à la santé des femmes enceintes au travail ou les règlementations nationales plus restrictives, où applicables.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Indications diverses

Exigences spécifiques ou réglementations de la manipulation. Suisse:
- RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise
Importateur/Représentant exclusif: Philips AG, Lighting, Allmendstrasse 140, 8027 Zürich, Suisse
Téléphone: +41 (0)44/488 2211
Renseignement téléphone (Produit): +41 (0)800/002050 (Monday - Friday 8:00 - 18:00)
Réseau mobile: +41 (0)848/000292 (Lundi - Vendredi 8:00 - 18:00)
Centre d'informations toxicologiques, Suisse CH-8028 Zürich: +41 (0)44/2515151 ou 145
- RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination
Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV: 20 01 29

Texte des phrases H(Numéro et texte intégral)

H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.

Abréviations et acronymes

ACGIH®	American Conference of Governmental Industrial Hygienists
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
AICS	Australian Inventory of Chemical Substances
BuAc	Acétate de n-butyle
CAS	Chemical Abstracts Service
CCID	New Zealand Chemical Classification and Information Database
DSL	Canada Domestic Substances List
ECHA-RAC	ECHA Committee for Risk Assessment
EFSA	European Food Safety Authority
EHSP	OECD Environment, Health, and Safety Publication
EmS	Calendrier d'urgence
EU-CLH	European Union Harmonised Classification and Labelling
GESTIS	Databases on hazardous substances of the German Social Accident Insurance
GHS	Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
GWBB-VLEP	Grenswaarden voor beroepsmatige blootstelling/Valeurs limites d'exposition professionnelle
HHS	U.S. Department of Health and Human Services
HSDB	Hazardous Substances Data Bank
IARC	Centre international de recherche sur le cancer
IATA	Association internationale du transport aérien
ICAO	Organisation de l'aviation civile internationale
IMDG	Organisation maritime internationale
IMO	Organisation maritime internationale
INRS	L'Institut national de recherche et de sécurité (INRS) pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles
JP-GHS	Japan GHS Basis for Classification Data
KHC	Carcinogènes humains connus.
LEL	Limite inférieure d'explosivité
LOLI	LOLI (List of Lists) Database
n.a.	non applicable
NDSL	Canada Non-domestic Substance List
NICNAS	Australia National Industrial Chemicals Notification and Assessment Scheme
NIER	South Korea National Institute of Environmental Research Evaluations
NLM	Bibliothèque américaine de médecine
NTP	Programme national de toxicologie
NZIoC	New Zealand Inventory of Chemicals
OECD	Organisation for Economic Co-operation and Development
OSHA	Administration de la sécurité et de la santé au travail
OUE	European Odour Unit
RAHC	Cancérogène humain raisonnablement anticipé
REACH	Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques
RID	Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses
SCOEL	Scientific Committee on Occupational Exposure Limits (EU)
SIDS	OECD Screening Information Data Sets

SUVA	Swiss Accident Insurance Fund
TRGS	Technische Regeln für Gefahrstoffe
TSCA	The Toxic Substances Control Act Chemical Substance Inventory
TWA	Moyenne pondérée dans le temps
UEL	Limite supérieure d'explosivité
UN	Organisation des Nations Unies
US-EPA	United States Environmental Protection Agency

Disclaimer: Les renseignements contenus dans la présente fiche de données de sécurité sont considérés comme exacts à la date de délivrance de celle-ci. Philips Electronics Nederland B.V. n'assume pas de responsabilité ou garantie pour le contenu, ni pour sa conformité à une destination ou à un usage particulier.